

# Recueil des actes administratifs

■ n° 512

**24 janvier 2025**

Pages 12629 à 12634

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Délibérations

Délibération n° 2024-12-10-10 modifiant le règlement des études du diplôme d'université  
Cursus master ingénierie de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025.....12631

Délibération n° 2025-01-20-3 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du vice-président du  
conseil d'administration de La Rochelle Université (Pierre Prétou).....12632

### Arrêtés

Arrêté n° 2025-057 du 22 janvier 2025 portant délégation de signature pour les opérations  
de validation électronique, de visa et de constatation du service fait dans les applications  
informatiques financières de l'université.....12633

## Délibérations

### **Délibération n° 2024-12-10-10 modifiant le règlement des études du diplôme d'université Coursus master ingénierie de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025**

**Séance du 10 décembre 2024**

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-2 et L. 712-6-1,  
Vu la circulaire n° 2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,  
Vu les statuts du Pôle licences Collegium,  
Vu la délibération n° 2023-07-10-7-3 du 10 juillet 2023 portant création du diplôme d'université Coursus master en ingénierie,  
Vu la délibération n° 2024-03-19-1 adoptant le règlement général des études du diplôme de master de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025,  
Vu la délibération n° 2024-05-14-2 adoptant le règlement général des études du diplôme de licence de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025,  
Vu le projet de règlement des études du diplôme d'université Coursus master en ingénierie validé en commission formation et vie universitaire le 10 décembre 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 12 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

ADOpte la modification du règlement des études du diplôme d'université Coursus Master Ingénierie de La Rochelle Université pour l'année 2024-2025. Le document mis à jour est consultable sur le site internet de La Rochelle Université aux pages dédiées spécifiquement à ce diplôme.

Fait à La Rochelle, le 21 janvier 2025.

Le président  
Gérard Blanchard

**Délibération n° 2025-01-20-3 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du  
vice-président du conseil d'administration de La Rochelle Université (Pierre Prétou)  
Séance du 20 janvier 2025**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu le règlement intérieur des conseils de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu la proposition formulée en séance du président nouvellement élu de désigner Monsieur Pierre Prétou à la vice-présidence du conseil d'administration,  
Vu le procès-verbal de dépouillement annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ À UN VOTE À BULLETIN SECRET

PROCLAME Monsieur Pierre Prétou élu vice-président du conseil d'administration de La Rochelle Université, à l'issue du premier tour de scrutin, avec 27 voix pour, 1 voix contre, 5 blancs/nuls.

Fait à La Rochelle, le 20 janvier 2025.

Le président  
Gérard Blanchard

*Annexe*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Élection de la vice-présidente ou du vice-président du conseil d'administration**  
**Procès-verbal de dépouillement**  
**Scrutin du 20 janvier 2025**

Nombre d'électeurs (membres du conseil d'administration convoqués)	33
	1 <sup>er</sup> tour
Nombre de votants	33
Nombre de bulletins blancs et nuls	5
Nombre de suffrages exprimés	28

<b>Résultats</b>	1 <sup>er</sup> tour
<b>Monsieur Pierre Prétou</b>	27

Observations :

Vote contre : 1 voix

Fait à La Rochelle, le 20 janvier 2025.

Le président  
Gérard Blanchard

## Arrêtés

### **Arrêté n° 2025-057 du 22 janvier 2025 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières de l'université**

#### **LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE**

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 719-80,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu l'arrêté n° 2025-054 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1 – Délégation de signature**

Délégation de signature est donnée aux agentes et agents reportés dans le tableau annexé au présent arrêté pour signer au nom de la directrice de l'Institut universitaire de technologie les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « *FormULR* », « *GFC-dépenses* » et « *GFC Missions* » de La Rochelle Université pour ce qui concerne les affaires intéressant l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle.

Pour chaque délégataire, la délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité ou les entités budgétaires renseignées dans le tableau annexé au présent arrêté, et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

##### **Article 2 – Fonctionnement (hors mission) et équipement**

La présente délégation de signature concerne :

- > les engagements juridiques quel que soit le montant dans la limite de attributions de la directrice de l'IUT ; au-delà de 10 000 euros HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- > la constatation du service fait,
  
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

##### **Article 3 – Missions**

La présente délégation de signature concerne :

a) Missions sur et hors du territoire français métropolitain, hors zones dites « à risque » déconseillées par le Ministère des Affaires Étrangères.

La présente délégation porte sur :

- > les ordres de missions, excepté ceux dont le délégataire est personnellement bénéficiaire,
- > les autorisations d'invitation des personnes extérieures, et les ordres de missions afférents,
- > les états de frais de déplacements,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements,

b) Missions à l'étranger dans les zones dites « à risque », déconseillées par le Ministère des Affaires étrangères.

Les ordres de missions, après visa du fonctionnaire sécurité défense, du responsable de l'entité budgétaire et du président de l'Université ou du directeur général des services dans un délai de trois semaines avant la date de départ du missionnaire,

#### Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2024-357 du 30 août 2024 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.

#### Article 5 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 janvier 2025.

La directrice de l'IUT  
Béatrice Chéry

Annexe

<b>Délégations de signature financière – Institut universitaire de technologie</b>						
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité délégataire</b>	<b>Service / Laboratoire</b>	<b>CRB</b>	<b>SO</b>	<b>Sous SO</b>
GENDRON	FABIEN	DIRECTEUR ADJOINT	IUT	CRB09	-	-
AMMAR-BOUDJELAL	FARID	DIRECTEUR ADJOINT	IUT	CRB09	SIGE	-
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	IUT	CRB09	-	-
DAVID	PASCALE	CHEFFE DU DÉPARTEMENT IUT TC	IUT	CRB09	TC	-
DESAYVRE	SANDRINE	RESPONSABLE SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB09	-	-
DIDELOT	SANDRINE	CHEFFE DU DÉPARTEMENT IUT GB	IUT	CRB09	GB	-
FAUCHER	CYRIL	CHEF DU DÉPARTEMENT IUT INFORMATIQUE	IUT	CRB09	INFO	-
GAUGUE	ALAIN	CHEF DU DÉPARTEMENT IUT RetT	IUT	CRB09	R et T	-
MASSON	JEAN-PHILIPPE	CHEF DU DÉPARTEMENT IUT GÉNIE CIVIL	IUT	CRB09	GC CD	-
MAHIEUX	PIERRE-YVES	CHEF ADJOINT DU DÉPARTEMENT IUT GÉNIE CIVIL	IUT	CRB09	GC CD	-